

RÉSUMÉ DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 9 MARS 2015

Adoption de la lettre d'entente sur les vacances anticipées

La lettre d'entente sur les vacances anticipées a été présentée et les membres présents ont voté pour son adoption. Cette lettre d'entente sera donc signée sous peu. Le prochain *point d'appui* présentera, à la suggestion d'une membre, un tableau comparatif des modes de vacances cumulées et anticipées. Le passage au mode de vacances anticipées des membres SEESUS représente une économie potentielle de 3,2 M \$ pour l'Université, car elle pourra cesser de provisionner ces vacances dans son budget, en plus de faciliter la gestion des vacances grâce à la modification de l'année de référence aux fins de vacances.

Bilan des abolitions

Nous avons aussi présenté le bilan des abolitions. Entre le 1er juin 2014 et le 6 mars 2015, 49 postes ont été abolis (dont 24 par attrition). D'ici le 30 avril 2015, nous savons que 8 autres postes seront abolis. Cela représente environ 6% des postes réguliers du SEESUS.

Les efforts que nous avons déjà consentis ou qui nous sont déjà imposés ont été soulignés :

- Acceptation de la lettre d'entente pour le passage de 35 à 32 heures,
- Acceptation de pratiquement toutes les demandes d'extension des délais de réaffectation et d'affichage,
- Refus de nombreuses demandes de formation, sans notre accord et à notre avis en contravention avec la convention collective,

Demandes d'efforts supplémentaires de l'Université de Sherbrooke

Nous avons discuté des exemples de demandes d'efforts supplémentaires demandés par l'Université au SEESUS. L'Université nous demande d'atteindre une cible de 4% de notre masse salariale, ce qui représente 1 790 419\$. Nous avons résumé les discussions du Conseil syndical au sujet de ces exemples de demandes, qui avait conclu que ce n'est pas le rôle du syndicat de trouver des solutions aux demandes d'efforts budgétaires soumises par l'employeur, à l'extérieur d'une table de négociation. Enfin, l'Assemblée a adopté la proposition suivante :

Considérant la situation budgétaire de l'Université de Sherbrooke;

Considérant les suggestions de l'Université de Sherbrooke;

Considérant qu'aucune garantie n'existe que ces arrangements permettent d'éviter des abolitions de postes;

Considérant que les coupures seront récurrentes;

Considérant qu'aucune période d'application de ces mesures n'est précisée;

Considérant que la convention collective du SEESUS échoit le 31 décembre 2015;

Considérant qu'une offre a déjà été faite pour rouvrir la convention collective;

Il est résolu que le Conseil syndical et l'Exécutif syndical sont ouverts à discuter, dans le cadre d'une négociation à la satisfaction des parties; soit par une négociation avant terme ou par toute négociation proprement dite, au sujet des mesures de compressions budgétaires imposées par le Gouvernement.

Nous remercions les 522 membres présents à cette rencontre.